

Culture et Démocratie :

Six propositions concrètes pour intégrer de façon structurelle la culture au cœur de l'enseignement.

Notre constat :

Malgré les initiatives de qualité comme les dispositifs de collaboration Culture-Ecole mis en place à différents niveaux de pouvoir, nous constatons la persistance d'un sérieux déficit culturel et artistique dans l'enseignement obligatoire, dans l'enseignement supérieur non artistique, l'enseignement supérieur pédagogique étant particulièrement stigmatisé.

Il n'y a pas, aujourd'hui, une formation générale digne de ce nom dans le domaine artistique et culturel, organisée pour tous les jeunes de l'enseignement fondamental, secondaire et supérieur non artistique. Les dispositifs existants contribuent à la sensibilisation, souvent ponctuelle, d'une minorité de jeunes. La formation des enseignants, à tous les niveaux, présente des lacunes considérables en termes de savoirs, de compétences et de pratiques culturelles et artistiques. On reliera brièvement cet état de choses au mouvement de démocratisation et de massification de l'enseignement qui a conduit les cursus de formation, y compris obligatoires, à privilégier l'efficacité immédiate, pour garantir d'une insertion sociale et professionnelle, aux dépens de disciplines peu à peu reléguées parce qu'au premier regard inutiles : les savoirs et les compétences culturels – au sens large - en ont fait massivement les frais.

Culture et Démocratie acte que bien des textes régissant les différents niveaux d'enseignement renvoient à la nécessité d'une initiation et d'une sensibilisation des jeunes à l'art et à la culture. Dans les faits, les plages horaires dévolues à la construction de savoirs et de compétences, au déploiement d'expériences et de projets à caractère artistique et culturel sont réduites à la portion congrue. Ainsi, le plus souvent, ce sont les initiatives particulières ou les convictions qui opèrent. Ce n'est pas juste, ce n'est pas démocratique.

Pour Culture et Démocratie, sortir de cette logique et ouvrir à tous, sans distinction, ces territoires essentiels de savoir, de compétences et expériences, c'est un défi démocratique majeur.

Et pas seulement sur le seul plan d'une éducation par la culture ou d'une éducation en culture : les défis économiques, sociaux, éducatifs donc culturels au sens large, particulièrement aigus, dans les grandes métropoles, trouveraient peut-être des réponses nouvelles du côté de la culture et de la création.

Culture et Démocratie formule en quatre points essentiels les axes d'un nouveau contrat culturel – une éducation par, avec l'art et la culture plus encore qu'une éducation à l'art et à la culture - pour l'enseignement fondamental, secondaire et supérieur. Ce contrat ne peut se concevoir et se réaliser que dans une coopération très étroite entre la Culture et l'Éducation.

1. L'enseignement doit renouer avec la dimension anthropologique et culturelle de tous les savoirs scolaires. Ils ne peuvent faire sens pour les jeunes qu'à condition d'en expliciter l'émergence et les questionnements qui les ont fondés.
2. L'enseignement doit développer, en y incluant la dimension interculturelle, des savoirs et des compétences culturels dans le champ de l'art et de la culture. Savoirs spécifiques, compétences particulières et incontournables aujourd'hui. La langue des mots et celles des chiffres sont indispensables pour lire et dire le monde, personne ne le conteste ; pourquoi ne pas convenir que dans le monde d'aujourd'hui, la langue des images et celle des sons sont indispensables à la construction intellectuelle et sensible des jeunes ?
3. L'enseignement doit organiser largement l'accès des jeunes aux productions artistiques et culturelles dans toutes leurs formes. Il doit les former à une démarche curieuse, gourmande, critique et créative. Il doit donc légitimer clairement la pratique culturelle dans le temps et l'espace de l'enseignement.
4. L'école doit redevenir un lieu de pratique artistique, volet essentiel de la formation artistique et culturelle qui doit être assurée à tous les jeunes, condition nécessaire pour l'avènement d'une expérience esthétique. Ces pratiques peuvent prendre les formes les plus diverses, projets de coopération avec des opérateurs culturels, résidences d'artistes, ateliers interdisciplinaires, et dans tous les genres musicaux, pratique vocale et orchestrale ...

Les propositions de Culture et Démocratie :

I/ Un véritable contrat culturel à intégrer au décret Missions de 1997

Regrouper en un seul article spécifique les différentes allusions qui sont faites à la question de la culture : préciser ce que le terme recouvre, se prononcer sur la place qu'elle doit occuper dans les missions de l'école, et sur les objectifs particuliers et essentiels (notamment éducation à l'image) qu'il faut assigner à l'enseignement obligatoire en ces matières.

On trouve dans les articles 6, 8 et 9 du décret un ensemble de recommandations générales qui ne font pas une véritable contrat culturel pour l'Ecole.

- sur la place à prendre dans la vie économique, sociale et culturelle (art6 §2),
- sur l'éveil du goût pour la culture (art8 §8),
- l'importance des arts, de l'éducation aux médias (art9 §5),
- la transmission de l'héritage culturel et la découverte d'autres cultures (art9 §7)

2/ Les dispositifs de projets artistiques et culturels sous la loupe

Conduire une recherche qualitative sur un échantillon de projets conduits dans le cadre des dispositifs du type Art-Ecole. Les décrire minutieusement dans tout leur processus, mettre en lumière ce qu'ils transforment – ou non - dans le rapport des jeunes au savoir/aux savoirs, dans leur pratique et leur vie scolaire. Analyser ce qui se joue dans la relation triangulaire enseignant – artiste, opérateur culturel ou institution culturelle – intervenant/médiateur.

En évaluer de manière critique et prospective les apports spécifiques et positifs : que font l'art et la culture aux savoirs, aux élèves, aux enseignants, à l'enseignement, ?

Elargir l'observation à des projets conduits dans d'autres pays européens et en tirer ce qui pourrait constituer le socle d'un nouveau pacte culturel et artistique pour l'enseignement.

Culture et Démocratie a une expertise suffisante pour conduire une entreprise de cette nature.

3/ La formation des enseignants

- Ouvrir le chantier de la formation initiale et continuée des enseignants en matière artistique et culturelle : faire de ce champ un domaine privilégié pour aborder les questions d'héritages, de transmission, de citoyenneté, de multiculturalité et de créativité.
- Mettre en œuvre de dispositifs structurels (inscrits dans les grilles de programme) concertés entre la Culture et l'Education : en partenariat plates-formes de formation, résidences d'artistes, projets à moyen et long terme, intégration de la dimension culturelle à tous les domaines du savoir.
- Intégrer la formation culturelle aux problématiques nouvelles liées à l'émergence des nouveaux supports de savoirs (formation approfondie à l'image) et aux questions liées aux évolutions de la société urbaine.
- Stimuler la pratique culturelle des enseignants par des modalités spécifiques d'accès : Pass, réductions négociées de manière générale avec tout le secteur culturel.

4/ L'accès à l'offre culturelle

- Intégrer aux ordres de missions des opérateurs culturels toutes disciplines confondues - la coopération étroite, créative et privilégiée entre ceux-ci, les établissements scolaires et les associations qui se trouvent dans leur environnement proche. Affecter des moyens particuliers pour la mise en œuvre d'une politique ambitieuse et obligée de projets multidisciplinaires-
- Mettre au point en collaboration avec les services de l'Education, un dispositif d'accès financier à l'offre culturelle et artistique
 - pour les enseignants
 - pour le public scolaire.

Des bons culturels sur le modèle du cultuurwaaardebon de la VGC pour les enseignants.

Un pass culturel pour les jeunes en structure scolaire.

5/ La pratique artistique

- Restaurer des pratiques artistiques dans le temps et l'espace de l'école (fondamentale, secondaire et dans le supérieur pédagogique) de manière plus structurelle que ne peuvent le faire les projets Art-Ecole. Dispositifs à concevoir avec les responsables de l'enseignement.
- Réintroduire en particulier la musique qui a quasiment disparu de l'école : avec le soutien de maîtres spécialisés, dans les plages horaires, un chœur et même un ensemble instrumental dans chaque école et dans tous les genres musicaux, y compris le classique.

- Introduire une pratique artistique dans tous les domaines de la création par l'intervention de maîtres spécialisés (agrégés de l'enseignement supérieur artistique).

6/ La médiation

Elaborer de manière concertée (Enseignement et Culture) un cursus original de formation initiale (uni-versitaire – master spécialisé) et des modules de formation continuée pour professionnaliser la médiation culturelle. Les intervenants qui exercent dans les institutions culturelles, comme ceux qui interviennent directement dans le territoire de l'école doivent être des professionnels préparés aux défis nouveaux de ces métiers : diversification extrême des publics, multilinguisme, enjeux sociaux, interactivité et participation etc...

Développer en concertation avec les responsables de l'enseignement supérieur artistique (en l'occurrence les Conservatoires), une formation initiale de niveau universitaire (master spécialisé).

- S'inspirer notamment, pour la musique, de la formation organisée par l'Université de Lille III – Charles de Gaulle pour les intervenants musicaux en milieu scolaire. Cela rendrait possible le retour dans les écoles de la pratique vocale et orchestrale dans tous les genres, y compris le classique.
- Puiser dans le vivier des agrégés de l'enseignement supérieur pour mettre des maîtres spécialisés (toutes disciplines artistiques) à la disposition (dans les grilles horaires) de l'enseignement fondamental, secondaire et supérieur pédagogique.

Annexe

Textes rédigés par V. Cartuyvels et M. Boermans - Supérieur pédagogique.

De l'urgence d'une politique de refondation de l'éducation artistique et culturelle dans l'enseignement obligatoire.

L'enseignement supérieur artistique s'est vu confier dans le décret de 99 une tâche que l'ensemble de ses domaines considère comme fondamentale : celle de contribuer au travers de la formation de professionnels à l'enseignement de l'art, tant dans l'appréhension de ses démarches que dans la transmission de ses pratiques. Cette démarche d'enseignement vise non seulement les domaines traditionnels d'enseignement dans l'enseignement artistique à horaire réduit mais aussi l'enseignement obligatoire dans toutes ses filières.

Les mutations technologiques qui ont suivi la découverte des moyens mécaniques d'enregistrer puis de diffuser l'image et le son aboutissent aujourd'hui, au travers de la révolution numérique, à une modification radicale, encore mal perçue, des sources qui forment la sensibilité et l'appréhension du monde des jeunes d'aujourd'hui. Ils ont accès, au travers des divers supports à leur disposition, à des contenus qui relèvent massivement de l'image. Les frontières des genres, oeuvre d'art, information plus ou moins contrôlée mais aussi publicité, feuillets, vidéos d'amateurs sont souvent floues et nécessiteraient un apprentissage de leur lecture tant dans la forme que le contenu. La prise en charge de ces apprentissages dans l'enseignement obligatoire est très largement pour l'instant laissée à la bonne volonté et à l'initiative personnelle de professeurs que leur formation n'a que peu ou pas préparé à cela. L'enseignement supérieur artistique a pris conscience de cette nécessité et a adjoint à l'ensemble de ses formations des finalités didactiques. Ainsi, aux parcours traditionnels de formation à la musique et au dessin, se sont ajoutées des filières qui permettent aux cinéastes, aux photographes, aux graphistes notamment d'ajouter à leur formation artistique une formation pédagogique. Elles devraient leur permettre d'assurer dans l'enseignement obligatoire, tant dans le cadre des cours réguliers qu'au travers d'ateliers, l'indispensable apprentissage de la lecture et des techniques de production des images auxquelles ces jeunes sont quotidiennement exposés.

Si l'apprentissage du langage écrit -lecture et rédaction- reste un socle fondamental de la formation, la nécessité d'ouvrir l'enseignement obligatoire à des artistes spécialisés dans les disciplines de l'image reste à rencontrer.

Il y a une véritable urgence pour le service public de l'enseignement d'entreprendre une véritable alphabétisation de l'image et de l'inscrire parmi ses priorités.

Aujourd'hui, les filières didactiques de l'enseignement supérieur artistique forment de jeunes professionnels qui aujourd'hui, sont face à une incertitude générale sur les débouchés de leurs études. Il s'agit d'aller au delà des questions de titre requis, au delà des territoires « réservés » des uns et des autres et d'initier une large réflexion sur ces sujets. Le souhait du Csesa est qu'elle réunisse l'ensemble des parties à cette question, tant au niveau des Cabinets qu'au niveau de l'administration et des organes chargés de la définition de la pédagogie. Ce processus devrait il nous semble permettre à tous de davantage prendre conscience des enjeux, des moyens et de l'offre disponibles, de mieux définir et coordonner les formations comme d'identifier les débouchés actuels et futurs de celles-ci.

Texte remis au Cabinet de Mme Simonet par le CSESA.